

## **CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 JANVIER 2023**

Présents : Gisèle Fuhri, Geoffroy Dudouit, Marie-Hélène Dudouit, Corinne Cholewka.

Excusée : Sandra Manguin (pouvoir : Geoffroy Dudouit)

La réunion débute à 18h. Gisèle Fuhri est désignée secrétaire de séance.

Après relecture, le compte-rendu du conseil précédent est approuvé à l'unanimité.

### **I Déclassement de la route communale mitoyenne à Couture au lieu-dit « Les Raffoux »**

La commune de Couture souhaite déclasser cette voie communale essentiellement utilisée par les engins agricoles.

Le conseil municipal ne s'y oppose pas, à l'exception des 110 mètres qui bordent et relient les habitations des « Raffoux », car son utilisation fréquente nécessite un bon état de roulement (Calitom, La Poste et les habitants).

### **II Devis élagage « Damien espaces verts »**

Pour préserver la fibre récemment installée sur le réseau cuivre « Orange », un élagage complet est indispensable. Afin qu'il soit réalisé dans les meilleures conditions techniques et de sécurité, le Maire propose qu'une entreprise réalise ces travaux aux frais de la Commune pour un total 2616€ TTC. Sur proposition de Mme Fuhri, une lettre sera envoyée aux propriétaires mitoyens pour leur signifier leur responsabilité légale à l'avenir, quand cette première opération aura été menée à bien.

**Voté à l'unanimité.**

### **III Devis «Zaï zaï radio »**

Pour mener le projet de collectage des mémoires de Saint-Sulpice, les Archives Départementales se sont proposées d'être partenaire de l'opération.

Le reste à charge de la commune est donc de 710€ sur les 2760 initiaux.

**Voté à l'unanimité.**

### **IV Transfert de compétence pour le PLUI**

La CC Val de Charente a décidé de s'engager dans un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Pour ce faire, elle a besoin d'un transfert de compétence de la part des communes.

Si elles ne s'opposent pas dans les trois mois, leur avis est réputé favorable.

Mme Fuhri propose de tout de même expliciter pas notre vote notre avis favorable.

**Voté à l'unanimité.**

### **V Location d'un jardin potager aux nouveaux locataires du logement**

Le conseil municipal accède favorablement à la demande des locataires, à hauteur de 24€/an pour une surface de 100m<sup>2</sup> à délimiter le jour de la signature du bail libre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Gisèle FUHRI,  
la Secrétaire de séance

Geoffroy Dudouit,  
le Maire,